



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER
Bureau du développement économique durable
et de l'animation territoriale
Affaire suivie par : Sonia MARIE
Tél : 03 21 11 12 53
sonia.marie@pas-de-calais.gouv.fr
sp-environnement-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 28 MAI 2018

SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION
DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Affaire suivie par : Coralie PINEAU
Tél : 03.28.23.81.57
corpineau@nordnet.fr

Le Sous-préfet

à

Liste des destinataires *in fine*

Objet : Site SEVESO EQIOM à Lumbres

P. J : 3

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte-rendu de la commission de suivi de site EQIOM à Lumbres qui s'est tenue le 02 octobre 2017 et le rapport d'activité 2017 dans la perspective de la réunion de la commission de suivi de site du 8 juin prochain.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

Pour le Sous-préfet,
Le Secrétaire général délégué,

Steve BARBET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER
Bureau du développement économique durable et de l'animation
territoriale
Affaire suivie par : Sonia MARIE
Tél : 03 21 11 12 53
sonia.marie@pas-de-calais.gouv.fr
sp-environnement-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, 28 MAI 2018

SECRETARIAT PERMANENT
POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES
Affaire suivie par : Coralie PINEAU
Tél : 03 28 23 81 57
corpineau@nordnet.fr

Compte-rendu

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site d'EQIOM du 2 octobre 2017 à la
Cimenterie de Lumbres

Participants :

Collège "Administration de l'Etat"	
M. BLONDEL	Sous-préfet de Saint-Omer, accompagné de Mme DUFLOS et Mme MARIE
M. CARRÉ	Représentant le Directeur de la DREAL, accompagné de Mme COFFRE et M. VAXELAIRE
M. CAUX	Représentant le Directeur de la DDTM 62
Collège "Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"	
M. PRUVOST	Conseiller de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Mme LAMBERT	Conseillère municipale, Commune de Lumbres
M. DELATTRE	Maire d'Elnes
Collège "Exploitants d'Installations Classées"	
M. COUSIN	Directeur d'EQIOM Lumbres
M. VERCRUYSE	Responsable environnement d'EQIOM – Lumbres
Mme DELAISSE	
M. CODRON	
Collège "Riverains et associations"	
M. LEICHT	Représentant Mme GANAYE, Présidente de l'APNSE
M. VERCLYTTE	Représentant de la Fédération Régionale Nord Nature Environnement

Collège "Salariés"	
M. MONBAILLY	Secrétaire du comité d'établissement d'EQIOM Lumbres
Mme DESQUIREZ	Comité d'établissement d'EQIOM Lumbres
Personnes qualifiées	
M. ROFFÉ	Représentant le SDIS du Pas-de-Calais
Secrétariat	
Mme PINEAU	Chargée de communication au SPPPI

Personnes excusées :

Mme GANAYE	Présidente de l'APNSE
M. LEROY	Conseiller départemental du canton de Lumbres
Les services de l'Agence régionale de Santé	

Après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur présence, M. le Sous-préfet informe les membres de la CSS que le bureau de la commission s'est réuni ce jour et qu'il a validé à l'unanimité des membres présents le règlement intérieur de la CSS. Ce document sera communiqué avec le compte-rendu de la réunion.

M. VERCRUYSSSE, responsable environnement du site EQIOM de Lumbres depuis plusieurs années, prend d'autres fonctions. Il sera remplacé par Mme DELAISSE.

M. VERCRUYSSSE explique que l'ordre du jour sera consacré à la présentation du bilan d'activités 2016. Il précise que sa présentation est disponible en ligne sur le site www.css-littoralnpdc.fr. Il présentera également le système de gestion de la sécurité (SGS) et les différentes actions menées en lien avec celui-ci.

I. Présentation du bilan 2016 de la cimenterie

M. VERCRUYSSSE rappelle que le site a été intégré au groupe CRH en août 2015.

Il énonce les effectifs de l'année 2016 : 128 salariés sur les sites et environ 40 intérimaires et sous-traitants.

La production de 2016 s'est élevée à 1 024 000 tonnes de matériaux extraits au niveau des carrières et 692 000 tonnes de ciment. La disponibilité des fours F4 et F5 a également été rappelée (s'élevant respectivement à 82 et 90%).

M. VERCRUYSSSE fait un point sur les combustibles de substitution. Il explique que les procédés de contrôle, d'analyse et de dépotage n'ont pas changé depuis l'année dernière et présente les tonnages réceptionnés en 2016 :

	Matière	Utilisation	Quantité réceptionné	Limite AP
Valorisation matière	Ajouts siliceux, ferriques...	Correction au cru	11 687	100 000
	Boues	Substitution de combustibles	6 6265	100 000
Valorisation énergétique	DID + Huiles	Substitution de combustibles	98 532	120 000
	DIND		24 090	70 000

Refus de produits et déchets sur l'année 2016			
Date	Fournisseur	Type de déchets	Motif du refus
18/05/2016	SYMEVAD	Fluff	Qualité du produit non-conforme
06/07/2016	CHEMOURS	Solvants	Impossible à dépoter
06/09/2016	ATM	Solvants	%S > 0,5%

M. VERCRUYSSSE énonce le nouvel arrêté préfectoral qui intègre la réglementation SEVESO 3 avec ses nouvelles rubriques ICPE (4000) et prescriptions connexes. Il rappelle que l'usine est classée SEVESO seuil haut pour une substance (ADAME classée T+). Le stockage de ce produit est de 25 tonnes pour un seuil AS (SEVESO) de 20 tonnes. Le site est également soumis à la réglementation SEVESO en raison de la règle de cumul. Certains combustibles liquides de substitution contiennent du méthanol qui, lorsqu'on en fait la somme, sont au-dessus du seuil AS.

En termes de prévention, il faut signaler que :

- l'entreprise a participé à une campagne d'information des populations via le livret SPPPI (la distribution ayant été effectuée au niveau de Lumbres et de la communes d'Elnes) ;
- la mise en place du SGS a été poursuivie ;
- des investissements d'un montant de 300 000€ ont été réalisés concernant la modernisation de la protection d'incendie des cuves de stockage et la mise en place d'actions en lien avec la sûreté du site.

II. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

M. VERCRUYSSSE indique les différentes formations caractéristiques de l'année 2016. L'ensemble du personnel a bénéficié de 1 673 heures de formation en hygiène, sécurité et environnement, 96 personnes ont été formées à la manipulation d'extincteurs et à la mise en eau des poteaux d'incendie et 674 personnes ont reçu des formations spécifiques sécurité/SGS/environnement lors de leur première journée. Il explique que toute personne arrivant sur le site bénéficie d'un accueil sécurité durant lequel les différents aspects de la sécurité sont abordés. Par ailleurs, 44 personnes ont reçu la formation MMRI (Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentés) et POI (Plan d'Opération Interne, déclenché en cas d'accident majeur). Il évoque ainsi la prise en compte et le traitement des remarques de la DREAL à la suite de l'inspection du 26 avril concernant cette thématique.

Il rappelle que les MMRI sont des barrières de sécurité. En cas de problème, si un seuil est atteint, la MMRI adéquate est déclenchée pour assurer la sécurité. 65 mesures de maîtrise des risques sont à ce jour identifiées sur le site. Il explique qu'un gros travail a été effectué en 2016 pour mettre à jour cette liste :

- un suivi de chacune d'entre elles est en effet possible grâce au système SAP ;
- une identification physique a été mise en place sur le terrain pour améliorer la rapidité du processus ;
- des fiches de vie ont été créées sur chacune des MMRI pour suivre l'ensemble des interventions de maintenance et avoir l'ensemble des données qui permettent d'établir leur pertinence.

M. VERCRUYSSSE explique que l'activité de réception des combustibles alternatifs pour substituer les combustibles nobles a amené l'entreprise à réaliser des chromatographies en phase gazeuse liées à la spectrophotométrie de masse pour détecter sur chacun des nouveaux flux entrants sur le site les différents composants des produits et leur pourcentage. Cela permet de vérifier la compatibilité des substances chimiques présentes avec les hypothèses et scénarios de l'étude de dangers et vérifier l'adéquation des équipements de protection individuelle pour le personnel interne et externe. Il rappelle que l'ensemble du personnel est systématiquement équipé de masques intégraux anti-poussières, produits chimiques et agents chimiques lorsqu'il intervient sur ces différents types de combustibles.

Il fait un point sur la gestion des entreprises extérieures : il existe un accueil Sécurité / SGS / Environnement pour tout nouvel intervenant ; et un plan de prévention (définissant les mesures à mettre en place avant, pendant, et après le travail) est systématiquement élaboré pour toute opération de maintenance sur le site, quelle que soit la durée, le type et le lieu.

M. COUSIN évoque une différence concernant les entreprises de transport qui ne suivent pas de plan de prévention mais se basent sur un protocole de sécurité spécialisé.

M. VERCRUYSSSE souligne que 250 000€ ont été investis, en 2016, pour moderniser la protection incendie des 6 cuves de stockage de combustibles liquides. 1 500 mètres de tuyauterie ont ainsi été remplacés en 2016. Un code couleur a également été instauré pour identifier les différentes tuyauteries de combustibles liquides. M. COUSIN précise que des numéros étaient employés précédemment mais que la précision laissait à désirer.

La question de la gestion des situations d'urgence est désormais abordée. M. VERCRUYSSSE explique que le Plan d'opération interne (POI) a été revu entièrement en 2016, et que des exemplaires ont été transmis (informatiques et papiers) aux autorités compétentes (DREAL, SDIS...). Il explique que le fait d'avoir modifié le POI a permis aux membres de la cellule de crise d'être plus réactifs et efficaces par rapport aux scénarios identifiés. Plusieurs exercices ont été réalisés, notamment un exercice POI (SDIS invité), 4 exercices de Situation Urgence (Pollution / début incendie...) et un exercice en 2017 du SDIS au niveau de la plateforme de stockage (Incident lors d'un dépotage d'un camion de solvant).

Il n'y a pas eu d'incident majeur sur le site en 2016. M. VERCRUYSSSE précise que les incidents / presque-accidents et accidents sont analysés par la méthode d'arbre des causes. Il énonce deux accidents avec arrêt de travail et explique que chaque trimestre, le personnel est sensibilisé à la sécurité en ayant à charge de mener des actions basées sur différentes thématiques.

Il y a eu 3 inspections de la DREAL en 2016 :

- La première a été réalisée pour suivre les modifications mises en œuvre par rapport aux deux inspections de 2015, basées sur les thématiques SGS « Organisation et formation » et suivi de l'inspection SGS « Gestion des situations d'urgence » ;
- Un suivi de l'inspection sûreté de 2015 a été effectué, avec observation des nouvelles mesures de sûreté mises en place sur le site (caméras) ;
- La dernière inspection portait sur la thématique des rejets atmosphériques.

Ces inspections ont mené à différentes observations qui, intégrées à un plan d'action, seront auditées l'année prochaine. À noter qu'un audit SGS est planifié en 2017 avec l'INERIS sur un scénario spécifique du site pour les aider et avoir un retour sur leur performance.

M. COUSIN explique la refonte du POI (faisant désormais lien avec l'étude de danger) auparavant dans le même document que le plan d'urgence. Il existait avant même que le site ne soit classé SEVESO. Il a été décidé de séparer la partie « plan d'urgence » (liée aux accidents corporels) et la partie « POI » (destinées aux incidents liés au classement SEVESO, de type incendie, pollution...) et de créer deux documents distincts.

À une question de M. le Sous-préfet, M. COUSIN répond que le POI date de 15 ans et que le site n'est SEVESO que depuis 4 ans.

M. COUSIN explique que l'audit avec INERIS fait suite à la formation qu'a eue M. VERCRUYSSSE et permettra de comprendre certains nouveaux aspects identifiés depuis que le site est passé SEVESO. L'objectif est de faire un audit technologique plus poussé grâce à l'expertise de l'INERIS et les résultats seront susceptibles d'apporter des modifications au POI, au plan d'urgence ou au SGS.

M. VERCRUYSSSE reprend la parole pour conclure sur la présentation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2016. La Politique de Prévention Accidents majeurs et le SGS sont opérationnels grâce aux différents chapitres passés en revue lors des diverses inspections de la DREAL. L'audit externe réalisé par l'INERIS permettra également d'obtenir des axes d'amélioration sur la partie MMR / MMRI et surveillance des performances (audit orienté terrain et pratique). Il conclut sur la modernisation des pompes d'extinction incendie à la PFDIS, faisant suite au remplacement des tuyauteries et à l'installation de déversoirs à mousses dans chacune des cuvettes de rétention.

III. Questions diverses

Mme LAMBERT interroge les industriels sur la manière et la période de distribution des livrets SPPPI car elle s'étonne, en tant que conseillère municipale, de ne pas en avoir été informée.

M. VERCRUYSSSE répond qu'il a déposé les livrets à l'accueil de la mairie et demandé qu'on les diffuse au niveau du conseil municipal. Les livrets sont donc actuellement à l'accueil. Mme LAMBERT insiste sur le fait que cette démarche ne permet pas la diffusion de l'information à l'entière de la commune puisque seuls sont mis au fait les gens qui se déplacent en mairie.

M. COUSIN explique que l'idée du porte-à-porte était restée en suspens et que la diffusion dans les mairies faisait suite aux décisions prises lors de la CSS. Le SPPPI s'était chargé de la distribution en envoyant le livret à 90 000 foyers par voie postale sur Dunkerque et il avait été estimé, lors de la commission, qu'une mise à disposition dans les mairies suffirait pour les communes autour d'EQIOM. Il rappelle que le livret est disponible sur internet.

M. CARRE intervient pour apporter des informations complémentaires. Il indique que le livret a pour objectif d'informer la population sur les risques technologiques liés aux zones de dangers issues des sites. Celles-ci sont très limitées dans le cas d'EQIOM et ne touchent pas de zones d'habitations, il avait donc été estimé lors de la CSS qu'une large diffusion au niveau de Lumbres n'était pas opportune. Contrairement à ça, la communication devait être beaucoup plus large au niveau de Dunkerque où les zones de dangers sortent très largement des sites.

M. le Sous-préfet évoque le compte-rendu de la réunion du 2 septembre qui confirme la diffusion du document en mairies de Lumbres et d'Elnes et éventuellement dans la Communauté de Communes. Le compte-rendu atteste également de la présence du livret sur les sites internet et indique que les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie pour obtenir de plus amples informations.

M. COUSIN ajoute que le livret a par ailleurs été distribué à tout son personnel en interne. M. VERCRUYSSSE suggère à Mme LAMBERT de communiquer dans le bulletin municipal de Lumbres la possibilité d'obtenir le document en mairie.

M. le Sous-préfet confirme l'intérêt du document et approuve l'idée que la diffusion est suffisante compte-tenu du périmètre de la zone de danger.

Mme PINEAU ajoute que, réglementairement, la distribution doit être faite dans le rayon du Plan particulier d'intervention (PPI). En absence de celui-ci, toute diffusion de l'information reste donc non obligatoire.

M. CARRE rappelle que le PPI est un plan de secours du Préfet, notamment en cas de risques majeurs, dès lors que les zones de dangers sortent très largement du site et sont susceptibles d'impacter des zones d'habitations, ce qui n'est pas le cas d'EQIOM Lumbres. Il précise que le POI constitue le plan de secours de l'industriel mais qu'il n'est pas nécessaire, pour les pouvoirs publics, de mettre en œuvre un plan d'intervention particulier.

M. le Sous-préfet demande s'il y a d'autres questions au sujet de la présentation, notamment aux riverains et municipalités, ce qui n'est pas le cas.

M. DELATTRE, Maire d'Elnes et sous-traitant d'EQIOM, tient à témoigner du fait que les questions environnementales et sécuritaires sont prises à cœur sur le site, ce qui peut même s'avérer parfois assez contraignant.

M. COUSIN ajoute que la CSS de 2018 évoquera l'investissement que l'entreprise vient de faire dans un filtre à manche pour le four 5 représentant plus de 4 millions d'euros, consacrés uniquement à l'environnement. Cette mesure assure ainsi le respect des nouvelles règles environnementales, prouve que les actionnaires sont actifs mais également que le site est soucieux de s'améliorer, même si tout est perfectible.

M. le Sous-préfet répond que lorsqu'un actionnaire déploie 4 millions d'euros pour améliorer la protection de l'environnement, cela signifie bien que le site est pérennisé dans le futur. Un site en sécurité sur le plan technologique, sécurité incendie ou autre, étant rassurant pour la population, pour les salariés qui y travaillent, et pour le Préfet. Il termine en disant que cela donne, en effet, une image valorisante et valorisable de l'entreprise sur l'extérieur.

M. VERCLYTTE pose une question au sujet de la distance entre les émetteurs de poussières et les jauges Owen parsemées dans la nature.

M. VERCRYUSSE répond qu'il existe une jauge témoin et que les autres sont situées sous les vents dominants de l'usine, à des points de mesures stratégiques établis grâce à un modèle de leurs activités.

M. COUSIN ajoute qu'un plan est disponible dans le rapport d'activités 2016, page 22.

M. VERCLYTTE insiste sur l'importance de ces mesures compte-tenu de l'activité du site. Il interroge également EQIOM sur la pertinence de la surveillance des dioxines et furanes par le biais des bryophytes, sachant que ces polluants se concentrent essentiellement dans les graisses animales.

M. VERCRYUSSE répond que les dioxines et furanes se fixent sur les graisses à la suite de l'ingestion par les organismes de végétaux contaminés et confirme ainsi l'intérêt d'étudier les mousses. Il ajoute que si un seuil est dépassé significativement, la surveillance se concentrerait sur d'autres éléments tels que le lait, les œufs... si nécessaire. Cela ne s'étant jamais produit à l'heure actuelle.

M. CARRE explique que les polluants se concentreraient en effet dans les graisses d'animaux pâturant dans les prairies alentours, mais que l'étude des bryophytes permet une surveillance au premier degré de l'endroit où les dioxines sont susceptibles de tomber.

M. COUSIN ajoute que des graminées sont également utilisées pour surveiller les retombées atmosphériques. Elles poussent plusieurs mois dans un bac rempli d'un sol connu non contaminé avant d'être analysées. L'utilisation des graminées permet de s'affranchir des effets de sol (observables chez les bryophytes) et des effets d'autres sources de pollution. Les deux méthodes sont complémentaires car leur association sert à vérifier la justesse des mesures.

M. COUSIN précise que si le seuil est dépassé de manière ponctuelle, le nouvel arrêté prévoit de mettre en place une mesure directe par captation au niveau des cheminées.

M. le Sous-préfet demande des informations quant à la fonction du nouveau filtre dans lequel l'entreprise vient d'investir et son incidence sur les dépôts extérieurs. M. COUSIN répond qu'il sert à capter principalement les poussières.

M. VERCRUYSSSE ajoute que les dioxines étant des molécules assez lourdes, elles ont tendance à se fixer sur les poussières et sont donc bloquées par le filtre. Il explique qu'il sera également plus efficace pour bloquer les métaux lourds, eux aussi retrouvés sous forme particulaire. Il insiste sur le fait que l'ancien filtre, à défaut de respecter les nouvelles normes environnementales, était lui aussi efficace.

M. DELATTRE demande quelle amélioration, sur les rejets de poussières, engendre l'utilisation du nouveau filtre.

M. COUSIN répond que les rejets sont divisés par 3, 4 ou plus au niveau de la cheminée principale. Il ajoute cependant qu'outre les cheminées, les sources d'émission sont diverses (engins en carrières, camions sur les routes...) et insiste sur la difficulté de tout traiter.

Ce dispositif remplace l'électrofiltre.

M. le Sous-préfet demande s'il y a d'autres questions et propose de lever la séance. Il indique que la prochaine réunion aura lieu en mai ou juin 2018. Il remercie M. COUSIN pour ses explications et son accueil, ainsi que M. VERCRUYSSSE pour sa présentation et il souhaite la bienvenue à Mme DELAISSE.

Pour le Sous-préfet,
Le Secrétaire général délégué,

Steve BARBET